

Activité

2018 · 2019 · 2020 · **2021** · 2022



UNE CAF CONNECTÉE ET SOLIDAIRE

Sommaire

**04**

2011 - 2021 : 10 ans déjà

06

#TousMobilisés

08

Les chiffres 2021

10

La Caf connectée

12

La Caf solidaire

14

La Caf à vos côtés

16

Garantir le juste droit

17

Lutter contre la fraude à enjeux

18Agir pour les jeunes enfants
et les jeunes**24**

Valoriser la parentalité

30Développer l'animation
de la vie sociale et le cadre de vie**36**

Accompagner les plus fragiles

42+ humaine, + durable, une vie
d'entreprise**46**

La Caf partenaire de projets

50

La Gouvernance

2011 - 2021 : 10 ans déjà

Créée il y a 10 ans, la Caf du Nord a réussi le pari de la départementalisation, rassemblant les 8 Caf locales autour d'une entité unique. Couvrant plus de 620 000 allocataires, elle est depuis 2011 la plus importante Caf de France, déployant une politique d'action sociale harmonisée et adaptée aux territoires. Nos équipes continuent d'œuvrer avec agilité et efficacité, prêtes à relever les défis de demain.

2021 : INNOVER DANS LA CONTINUITÉ

Notre responsabilité s'est engagée dans de nombreux projets et réalisations d'envergure avec pour enjeu de maintenir notre qualité de service et de poursuivre nos objectifs de modernisation et d'innovation sociale :

- l'accompagnement accru de nos allocataires les plus vulnérables, notamment à travers nos rendez-vous ciblés et nos partenariats avec les services publics de proximité,
- la diversification de nos accueils, physiques, téléphoniques et numériques,
- la pérennité et la consolidation des équipements dédiés à enfance, la jeunesse et les familles dans les territoires,
- le développement local grâce notamment à la signature de Conventions territoriales globales, les schémas départementaux de services aux familles, le plan stratégique de lutte contre la pauvreté,
- le télétravail généralisé, la qualité de vie au travail optimisée, les actions éco-responsables.

2021 : NOS ÉQUIPES PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉES

Comment ne pas revenir sur la crise sanitaire qui, en 2021 encore, a traversé nos vies et celles de nos concitoyens ? Dans la sphère privée, sociale ou professionnelle, nous avons tous été touchés à divers degrés par la mobilisation des acteurs publics.

Collaborateurs, administrateurs et partenaires de la Caf, nous avons démontré notre capacité à agir ensemble pour le collectif et au plus près des réalités des usagers, des enfants et des familles les plus vulnérables.

Pour faire face aux aspérités de notre système d'information qui ont perturbé les évolutions liées à la réforme logement, nous avons dû faire preuve de réactivité et d'ajustements constants pour adapter notre organisme à la contemporanéité des droits.

Nous avons assuré et maintenu la qualité de service public attendu tout en développant de nouvelles formes d'actions et d'interventions.

CAP SUR L'AVENIR !

Investissement dans la formation de nos équipes, recrutement, management et conduite du changement sont nos plus grandes forces. Collaborer en toute transversalité et innover en résonance avec les attentes de nos publics font partie des enjeux de cette nouvelle décennie.

Ensemble, collaborateurs, direction et conseil d'administration, réinventons-nous chaque jour et relevons les défis d'une Caf connectée et solidaire !

La Caf du Nord : résolument active et engagée au cœur des territoires. Face aux aléas et aux transformations économiques, sociales et environnementales, la solidarité est une valeur qui nous lie et nous mobilise : elle est un levier puissant pour agir collectivement au service des familles et des plus fragiles.

#TousMobilisés

Les équipes mobilisées ont accompagné nos usagers au quotidien et ont travaillé de concert avec nos partenaires, alliant proximité, solidarité et créativité !



Beau challenge pour les agents de la Caf du Nord qui ont parcouru 35 000 kilomètres au profit du Secours Populaire Français Nord.



Nos conseillers continuent d'assurer les rendez-vous dans les agences de la Caf.



Des centaines de paniers alimentaires ont été distribués aux familles en difficulté dans le cadre d'un projet porté par la Msa Nord/Pas-de-Calais et la Caf du Nord.

Lancement d'une série de podcasts donnant la parole à nos partenaires, acteurs de projets novateurs et percutants : lutte contre l'illettrisme, accueil inclusif des jeunes enfants, accès au numérique pour tous...

L'association Mots et Merveilles, le service Handimômes, le centre social de Caudry, Le Lab Association des Paralysés de France ont été les premiers à témoigner et à valoriser leurs actions. Résultat : un trophée national de la communication pour la Caf du Nord !



Nos équipes se déplacent chez les partenaires pour les interviewer et restituer leurs pratiques et expériences exemplaires.



Rencontre des partenaires de l'action de prévention et de l'accès aux droits lors de la visite du van devant l'agence de Douai de la Caf du Nord.

Le van itinérant « En voiture, Nina & Simon.e.s. » fait escale devant les agences de la Caf pour sensibiliser les allocataires et le grand public au sujet de l'égalité hommes/femmes et des violences faites aux femmes.

Un dispositif inédit mis en place avec l'association Solfa, la Préfecture du Nord et la Direction régionale déléguée à l'égalité hommes femmes.



Participation de la Caf du Nord aux Welcome Days de l'université de Lille en septembre 2021.

Les chiffres 2021

Pour répondre aux besoins de 609 095 allocataires, nous mobilisons plus de 4 milliards d'euros, soit une moyenne mensuelle de 549 euros par allocataire.

3,8 milliards d'euros au titre des prestations légales

Aides à la petite enfance.....	440 119 568 €
Aides à la famille.....	876 847 470 €
Aides au logement et à l'habitat.....	788 029 245 €
Aides aux personnes en difficultés.....	1 699 416 308 €

788 M €
au titre du
logement

210 millions d'euros au titre de l'action sociale

Accueil du jeune enfant.....	107 139 321 €
Parentalité/Temps libre.....	56 140 911 €
Accompagnement social.....	5 773 558 €
Logement et Habitat.....	4 083 038 €
Animation de la vie sociale.....	25 811 327 €
Logistique et dépenses hors fonction.....	11 413 995 €

637 M €
au titre du
Revenu de
solidarité active

440 M €
au titre de la
petite enfance

Paje + Clca + PreParE.....	440 119 568 €
Allocations familiales.....	533 130 350 €
Allocations forfaitaires.....	4 990 297 €
Complément familial.....	116 837 024 €
Allocation soutien familial non récupérable.....	86 197 100 €
Allocation soutien familial récupérable.....	5 178 622 €
Allocation journalière de présence parentale.....	2 826 067 €
Allocation de rentrée scolaire.....	92 915 373 €
Rsa Jeunes.....	76 441 €
Rsa Département.....	636 862 642 €
Rsa Activité.....	-1 176 €
Allocation logement familiale.....	156 290 842 €
Aide personnalisée au logement.....	414 608 998 €
Allocation de logement sociale.....	215 688 419 €
Allocation de logement temporaire.....	1 440 986 €
Allocation adulte handicapé.....	560 798 774 €
Allocation éducation enfant handicapé.....	53 566 819 €
Frais de tutelles.....	3 194 531 €
Prime d'activité.....	448 112 808 €
Prestations UE.....	5 003 001 €
Allocations différentielles.....	3 253 973 €
Primes exceptionnelles (Rsa, PRE...).....	23 321 132 €
Total.....	3 804 412 591 €

549 €
montant mensuel
moyen perçu par
allocataire

La Caf connectée

Faire une demande de prestation en ligne ou réaliser une simulation de ses droits pour une aide, font partie de l'offre de service du site caf.fr et de l'appli Caf-Mon Compte.

En rendez-vous, en accueil, ou au téléphone, les allocataires sont guidés dans leurs démarches en ligne, avec un objectif : les faire gagner en autonomie.

65%
des démarches Rsa
réalisées sur le
site caf.fr

91 %
des démarches
Prime d'activité
réalisées sur le
site caf.fr

88 %
des démarches Paje
réalisées sur le site
caf.fr



76 %
des démarches
Aides au logement
réalisées sur le site
caf.fr

91 %
des changements
de situation réalisés
sur le site caf.fr

90 %
de téléprocédures

La Caf solidaire

La solidarité est au cœur des missions de la Caf du Nord. Elle est à l'image aussi de notre département et de l'engagement des acteurs socio-économiques, nos partenaires.

Outre les aides exceptionnelles, la Caf du Nord a continué à œuvrer pour l'inclusion sociale et numérique.

L'objectif : proposer aux allocataires une offre adaptée à la complexité de leurs situations.

DES RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUES DANS NOS ACCUEILS CAF POUR LES PUBLICS FRAGILES

Pour faire suite aux travaux menés en 2021 sur la détection des publics fragiles numériquement, nous avons expérimenté les rendez-vous numériques auprès de 3 cibles principales à l'agence de Roubaix :

- publics repérés dans les accueils,
- publics qui ont l'habitude de faire leur déclaration trimestrielle à l'accueil à qui on propose un rendez-vous par anticipation,
- personnes qui avaient l'habitude de réaliser leurs démarches en ligne à l'accueil en 2021.

Les rendez-vous sont l'occasion d'aider à la réalisation de la démarche, de faire la promotion des services en ligne et de transmettre la liste des lieux d'accompagnements hors Caf sur le territoire.

Forte de ces expériences, la Direction des prestations généralise les rendez-vous numériques en 2022 en retenant de nouvelles cibles.

UN PROJET INTERBRANCHE POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES DÉMARCHES EN LIGNE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE AUX PARTENAIRES

Une équipe pluridisciplinaire interbranche a travaillé au deuxième semestre 2021 à la création d'un support de formation dédié aux partenaires

et visant à mieux faire connaître les démarches en ligne des organismes de sécurité sociale au profit de leurs publics.

Ce support qui a vocation à être une véritable boîte à outils sur les téléprocédures est en cours de finalisation et sera déployé en 2022.

DES TUTOS EN LANGAGE FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS

En 2021, la Caf du Nord a créé, en collaboration avec l'Association des Papillons Blancs de Tourcoing, des tutos en langage Facile à lire et à comprendre (Falc) pour télédéclarer les ressources trimestrielles de l'Allocation adulte handicapé (Aah), pour accéder à l'espace « Mon compte » sur caf.fr et pour télécharger l'application mobile Caf.

Le travail a été réalisé en présentiel sous le format atelier avec des personnes handicapées et des agents Caf. Un format visio a également été proposé avec un rapporteur pour les personnes handicapées, lui-même porteur de handicap.

La Cnaf a participé à l'atelier en visio du tuto « Connexion à la personne ». Celui-ci a été diffusé au réseau des Caf.

En 2022, des modalités de diffusion vers les équipes d'accueil et les partenaires seront proposées.

L'ensemble des tutos seront disponibles sur le site caf.fr.

UN PARTENARIAT ÉTAT-ASSOCIATION SOLFA (SOLIDARITÉ FEMMES ACCUEIL) ET CAF DU NORD POUR TRAITER DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES DROITS, DES RELATIONS FEMMES-HOMMES...

La Direction Régionale déléguée aux Droits des Femmes (DRDF) a mis en place un point d'accueil au centre commercial V2 à Villeneuve d'Ascq en 2020 qui a bien fonctionné : c'est un lieu d'écoute sans rendez-vous sur les thématiques liées aux violences faites aux femmes, aux droits, relations femmes-hommes...

Le projet a essaimé sous format itinérant : un van se déplace depuis le 4 février 2021 sur les territoires du Département. Il est porté par une association (Solfa - Solidarité femmes accueil) ; plusieurs structures interviennent (psychologues, juristes...). Souhaitant s'appuyer sur des services publics, la DRDF a sollicité la Caf du Nord. Le van a réalisé des permanences à proximité des agences Caf et l'association a rempli son rôle d'accueil et d'écoute auprès des usagers.

La Caf a sensibilisé l'association Solfa à notre offre de service de travail social afin qu'elle intervienne comme partenaire relais et intermédiaire sur les territoires, en orientant les publics accueillis vers l'accompagnement social Caf quand ils en ont besoin.

Le partenaire a été aussi informé sur le dispositif de l'intermédiation financière de la Caf sur les pensions alimentaires.

Les partenaires ont travaillé ensemble pour bien faire connaître le dispositif itinérant par le biais des réseaux sociaux et de leurs supports de communication auprès des publics.

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION ET À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL POUR ALLER VERS L'EMPLOI : LA CAF PARTENAIRE DE LIVE (L'INSTITUT DES VOCATIONS POUR L'EMPLOI)

En 2021, nous avons rejoint l'association Live qui accompagne des adultes de plus de 25 ans, sans emploi dont l'objectif est de construire un projet professionnel (pour intégrer un emploi ou rejoindre une formation professionnalisante) ou de concevoir un projet de création d'entreprise, sur une période de 3 mois.

La Caf du Nord fait découvrir le service public Caf aux stagiaires : elle présente l'histoire de la branche Famille et l'organisation de la Sécurité sociale mais aussi le site caf.fr pour ouvrir un droit ou l'accompagnement social aux familles.

La Caf est présente à chaque nouvelle session organisée par l'association (60 personnes suivies).



La Caf à vos côtés

Nous avons généralisé le télétravail, mobilisé toutes les ressources du numérique et assuré un accueil sur rendez-vous, en agence et au téléphone. L'accompagnement de proximité a été renforcé dans les territoires. Nous avons soutenu nos allocataires et partenaires, dans un même élan de solidarité.

La Caf du Nord a basculé pendant la période de crise sanitaire à un taux oscillant entre 70 et 90 % de ses effectifs en travail à distance afin d'assurer la continuité de ses missions. Après avoir relevé ce défi, elle s'est fixée comme objectif de développer le télétravail favorisant une organisation agile, en phase avec les enjeux de productivité. 966 salariés ont signé un accord télétravail.

PROXIMITÉ, PROACTIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Poursuivant les actions déployées pendant la crise sanitaire, nos équipes ont capitalisé sur les pratiques et modes de contact efficaces et adaptés aux attentes de nos usagers : campagnes d'appels téléphoniques pro actives des allocataires, rendez-vous numériques, partenariats avec les Espaces France Services, développement de l'accessibilité des démarches en ligne... Nos équipes ont été mobilisées pour garantir un service de qualité en portant une attention particulière aux publics le plus éloignés du numérique.

DES AIDES EXCEPTIONNELLES DE SOLIDARITÉ ET UNE RÉFORME LOGEMENT MISE EN ŒUVRE

Des aides exceptionnelles de solidarité ont été reconduites et versées automatiquement à près de 100 000 allocataires.

Des paniers solidaires alimentaires de produits bio, réalisés par des agriculteurs ont été distribués à des familles par la Msa Nord/Pas-de-Calais et la Caf du Nord, en lien avec les communes.

En partenariat avec la Préfecture, la Caf a renouvelé son appui au dispositif de garde d'enfants de parents faisant partie des publics prioritaires.

La réforme logement a nécessité des ajustements importants de notre système d'information suscitant une hausse des interpellations de nos allocataires, absorbée et gérée de façon continue jusqu'à résorption des incidents techniques.

LE PLAN REBOND POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les aides exceptionnelles attribuées aux établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, maisons d'assistantes maternelles...) ont été prolongées et nos équipes de proximité ont accompagné nos partenaires.



1 444

SALARIÉS MOBILISÉS, EN TÉLÉTRAVAIL OU SUR SITE ET POUR LA GESTION DU COURRIER, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA MAINTENANCE.



964 440

APPELS TÉLÉPHONIQUES TRAITÉS EN 2021.



690

PROFESSIONNELS AU SERVICE DE LA RELATION ET DE LA GESTION DES SITUATIONS DES ALLOCATAIRES.



90

PROFESSIONNELS MISSIONNÉS AUPRÈS DES PARTENAIRES SUR L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE.



94 482

RENDEZ-VOUS ASSURÉS EN AGENCE CAF.

Garantir le juste droit

Les 8 millions de paiements sur l'année 2021, pour un total de 4 milliards d'euros de prestations versées à nos allocataires et partenaires, constituent un enjeu financier fort. La Caf du Nord agit pour sécuriser ces paiements et garantir à chacun le versement de son juste droit.

LE CONTRÔLE INTERNE : GARANTIE DE LA SÉCURISATION ET DE LA QUALITÉ DE NOS ACTIVITÉS

Il a pour objectif de garantir l'efficacité, la fiabilité et la sécurisation de nos activités : s'assurer de l'application de la réglementation ainsi que de la bonne utilisation des fonds publics. Il faut que chaque allocataire et chaque partenaire perçoive tous ses droits et rien que ses droits. Le pilotage est sous la responsabilité conjointe du Directeur et du Directeur comptable et financier.

Il est effectué à la fois à travers un comité stratégique regroupant l'ensemble de l'équipe de direction et au cours d'instances thématiques (prestations, action sociale, ressources humaines, comptabilité et finances, informatique) appelées cellules de Démarche d'amélioration continue et de Maîtrise des risques (cellules Dac-Mdr).

LA MAÎTRISE DES RISQUES : GARANTIR LE JUSTE DROIT À NOS USAGERS

La fiabilité et la justesse des paiements effectués aux allocataires et aux partenaires reposent sur de nombreux dispositifs : contrôles automatisés avec des institutions tiers, comme Pôle emploi

par exemple, contrôles sur pièces au regard de pièces justificatives ou encore contrôles sur place.

En 2021, près de 100 000 contrôles sur pièces ont été réalisés sur la base des informations envoyées par les allocataires et les partenaires. Par ailleurs, malgré la crise sanitaire, 6 666 contrôles sur place ont été effectués, au domicile des allocataires, à l'accueil ou par téléphone, pour un montant de régularisation de droits de 20,3 millions d'euros (16 millions d'euros d'indus et 4,3 millions d'euros de rappels). 232 contrôles sur place ont également été réalisés auprès des partenaires d'action sociale, pour un montant contrôlé de 21,8 millions d'euros.

Enfin, 340 394 indus ont été détectés pour 151,7 millions d'euros et 15 114 remises de dette ont été accordées pour 8,9 millions d'euros.

Par ailleurs, 691 créances ont été partiellement ou totalement effacées par décisions de la commission de surendettement pour un montant total de 466 999 euros. Fin 2021, le solde des indus s'élevait à 60,83 millions d'euros.

LA FRAUDE NUIT GRAVEMENT À LA SOLIDARITÉ

- 1 994 dossiers qualifiés de frauduleux (16 802 589 €)
- 1 265 pénalités (820 944 €)
- 497 avertissements
- 51 dépôts de plainte

Lutter contre la fraude à enjeux

Les prestations familiales étant versées sur la base d'informations déclaratives, il revient aux Caf d'assurer un contrôle rigoureux a posteriori afin d'assurer le juste droit aux allocataires.

QU'EST-CE QU'UNE FRAUDE À ENJEUX ?

Depuis quelques années, les Caf font face à des fraudes plus complexes, avec de nouveaux mécanismes plus astucieux et dont le préjudice peut être très important. Ces fraudes, qui peuvent relever d'une escroquerie organisée et à grande échelle, sont appelées « fraudes à enjeux ».

CRÉATION DU SNLFE

Pour faire face à ces nouveaux procédés, la Cnaf a mis en place en 2021 un Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE) composé de 5 pôles à travers tout le territoire.

La Caf du Nord accueille l'un des 5 pôles constitué de 6 contrôleurs sur place. Leurs profils variés permettent une complémentarité des approches : anciens contrôleurs Caf, mais également gendarme ou analyste de fraude bancaire.

Ce dispositif est atypique par deux aspects :

- une mobilisation à l'échelle nationale : les investigations pourront être menées à un échelon territorial varié,
- une activité mêlant Contrôle et Fraude permettant une meilleure réactivité face à la créativité des fraudeurs.

La Caf du Nord avait déjà par le passé identifié une fraude à enjeux impliquant de fausses déclarations relatives aux travailleurs indépendants.

Désormais, le SNLFE permettra de réagir rapidement en s'appuyant sur des partenariats avec d'autres services publics, tels que les préfectures, les ministères, Pôle emploi ou la MICAF (Mission interministérielle de coordination anti-fraude).



Agir pour les jeunes enfants et les jeunes

AU PLUS PRÈS DES BESOINS
POUR LE MIEUX ÊTRE DES FAMILLES.



440 M €

POUR LA PRESTATION
D'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT (PAJE)

107 M €

POUR LES SERVICES D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

Agir pour les jeunes enfants et les jeunes

Notre action vise notamment à garantir une conciliation vie familiale et vie professionnelle, avec une attention particulière aux familles les plus défavorisées.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN PORTANT NOTRE SOUTIEN FINANCIER

Pour la petite enfance à :

- 746 Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje),
- 14 801 places : 11 765 places sont financées par la Prestation de Service Unique (Psu), 3 036 places sont financées par la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant,
- 146 équivalents temps plein (Etp) animateurs de Relais petite enfance (Rpe).

En matière d'accueil individuel :

- les assistants maternels offrent 46 500 places sur le département,
- 186 primes d'installation ont été versées dont 46 % aux assistants maternels implantés sur un territoire prioritaire pour un montant total de 81 600 €,
- on recense 145 Maisons d'assistants maternels (Mam) sur le département pour 1 762 places,
- 4 nouvelles Mam ont bénéficié de l'aide au démarrage des Mam pour un montant total de 12 000 €.

Pour les jeunes :

- plus de 500 gestionnaires d'Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) à destination de 500 000 enfants et jeunes de 2 à 18 ans, soit plus de 21,5 millions d'euros consacrés. Ces gestionnaires proposent, à partir d'un projet éducatif défini, des activités sur les temps péri et/ou extrascolaires,

- 80 gestionnaires d'offres de service jeunesse « Ps jeunes » avec une enveloppe consacrée de 2,3 millions d'euros en 2021. Cette nouvelle offre de service a été créée et déployée en 2020. Elle vise notamment à faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiatives. Au total, plus de 125 Etp de professionnels qualifiés ont pu être déployés grâce à ce levier, dont 41 en 2021 (+ 48 %),
- 4 Points d'accueil écoute jeunes (Paej). Ces porteurs de projets visent à fournir un accueil inconditionnel, désinstitutionnalisé et déspecialisé à destination des jeunes de 16 à 25 ans et leur entourage. Cette offre était initialement soutenue par les services de l'Etat avec le renfort de financements destinés au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. Depuis 2021, le financement des Paej est désormais confié aux Caisses d'allocations familiales. La Caf du Nord y a consacré un financement de 146 000 €.

La Caf accompagne également le développement de l'offre d'accueil petite enfance et l'offre de loisirs jeunesse hors temps scolaires via le Contrat enfance jeunesse (Cej). Cet accompagnement se traduit par des financements complémentaires aux prestations de service qui sont ainsi versés aux villes ou à certaines entreprises du domaine de la petite enfance. 125 contrats ont bénéficié d'un montant de près de 20 millions d'euros répartis comme suit : 9,6 millions d'euros pour la petite enfance et 10,2 millions pour la jeunesse.

Depuis 2020, s'ajoute un bonus « territoire » adossé à la signature d'une Convention territoriale globale (Ctg). Ce bonus est versé dans la continuité et en remplacement des financements historiques issus de la Prestation de service enfance jeunesse (Psej) et pour la création de places nouvelles. Ce nouveau modèle de financement permet de réduire le reste à charge des collectivités sur les territoires fragilisés. En 2021, ont été versées les sommes suivantes :

- bonus territoire enfance : 8 348 413 €,
- bonus territoire jeunesse : 7 147 128 €,
- bonus territoire Laep : 237 205 €.

RÉDUIRE LES DISPARITÉS TERRITORIALES ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches (Ppicc)

14 projets financés à hauteur de 3,2 millions d'euros qui permettent la création de 179 places nouvelles.

Fonds de Modernisation des Eaje

16 équipements en ont bénéficié pour un montant total de 630 000 €. Ce soutien financier est réservé aux gestionnaires qui ont besoin d'être accompagnés dans la mise en œuvre de la Psu ou qui se trouvent dans la nécessité de rénover leurs établissements.

Fonds publics et territoires

11,5 millions d'euros (5,9 millions en petite enfance et 5,6 millions en jeunesse), visant à mieux répondre aux besoins des publics et aux spécificités de territoire, ont permis :

- de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje et les Alsh,
- d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'emploi ou à des situations de fragilité,
- de soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc),
- d'accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil,

- d'accompagner les difficultés structurelles rencontrées par des établissements d'accueil petite enfance,
- d'accompagner les démarches innovantes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Bonus mixité sociale et inclusion handicap

Afin de favoriser l'accessibilité des structures d'accueil du jeune enfant aux enfants en situation de handicap ou issus de familles précaires, les bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » sont versés complémentaires à la Prestation de service unique. En 2021, 673 700 € ont été versés à 180 structures au titre du bonus « inclusion handicap » et 3 800 000 € à 157 équipements au titre du bonus « mixité sociale ».

Dispositif Loisirs Équitables Accessibles (LEA)

Un gestionnaire d'Alsh sur deux est adhérent à ce dispositif. L'accessibilité financière aux Alsh constitue un des critères d'éligibilité à la prestation de service correspondante.

Chaque gestionnaire d'Alsh est ainsi tenu d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Dans le cadre de sa politique départementale, la Caf du Nord a décidé de renforcer son soutien par l'application d'un barème départemental de participations familiales, barème LEA. En 2021, ce dispositif représente plus de 3,6 millions d'euros.

STRUCTURER L'OFFRE GLOBALE DE SERVICE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Le site monenfant.fr est le portail public de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil petite enfance et de la demande des familles. Le site soutient et valorise les assistants maternels, facilite la rencontre entre l'offre et la demande des parents pour l'accueil des enfants.

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PLAN MERCREDI

Le plan mercredi vise à soutenir une structuration et le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi, tout

en recherchant une meilleure articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ce dispositif a été lancé en septembre 2018, il est monté en puissance depuis, renforcé par les nouvelles mesures financières mises en œuvre depuis 2020.

En 2021, 114 conventions plan mercredi ont été signées, ce qui a permis à la Caf de majorer la prestation de service, soit un montant de majoration de plus de 556 000 €.

SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

Au regard du contexte sanitaire toujours préoccupant en 2021, et de son impact sur les publics jeunes, **le Conseil d'administration de la Caf du Nord a décidé la mise en place d'une aide d'urgence à leur intention.** Cette aide comporte plusieurs volets :

- une aide à destination des étudiants, d'une enveloppe totale consacrée à hauteur de 450 000 € pour 1 500 bénéficiaires prévisionnels. Cette aide est déployée avec le concours du Centre Régional des Oeuvres Universitaire et Scolaires (CROUS),
- une aide à destination des jeunes habitant en résidence habitat jeunes, mise en œuvre avec l'appui de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) et l'ensemble des résidences habitat jeunes du territoire. L'enveloppe qui y est consacrée est de 450 000 €, pour 1 500 bénéficiaires prévisionnels,
- deux aides à destination des jeunes apprentis. Une première aide sous forme directe, versée par la Caf du Nord et une aide indirecte mise en œuvre avec l'appui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). L'enveloppe consacrée est de 210 000 €, pour 700 bénéficiaires prévisionnels.

Les aides sont déployées depuis la fin d'année 2021. Seule l'aide directe mise en œuvre par la Caf du Nord à destination des apprentis est arrivée à son terme. 546 bénéficiaires sont recensés. Concernant les aides à destination des étudiants, des habitants issus des résidences habitat jeunes et des apprentis par l'intermédiaire de la CMA, les attributions se mettent principalement en œuvre en 2022.

L'Aide aux vacances enfants (Ave) a pour objectif de favoriser le départ en vacances d'enfants âgés de 6 à 17 ans, dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros. Elle est versée en tiers payant à des organisateurs de séjours conventionnés avec la Caf du Nord et Vacaf.

Cette aide a permis à 2 817 jeunes de partir avec une aide moyenne de 359 € par enfant grâce à une enveloppe budgétaire consacrée de 1 012 494 €.

Les aides aux formations Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et Bafd (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). Elles visent à favoriser la prise de responsabilité des jeunes et leur engagement citoyen et permettent aux structures de loisirs et de vacances d'améliorer la qualité de leur accueil en disposant d'animateurs qualifiés.

876 aides aux Bafa et Bafd ont été accordées, soit 211 971 €.

L'aide aux résidences habitat jeunes (ou foyers de jeunes travailleurs) s'opère via le versement d'une prestation de service. Elle a concerné 16 résidences agréées par les services de l'État pour un total de 1 494 lits, et des montants de financements évalués à hauteur de 976 817 €.

ZOOM

Pour prévenir les difficultés financières liées au contexte sanitaire, le soutien financier exceptionnel a été reconduit en 2021. La diminution d'activité des Eaje, liée aux fermetures totales ou partielles, et les surcoûts, liés aux mesures sanitaires, ont été compensés financièrement. En 2021, ce soutien financier s'élève à 3,4 millions d'euros.

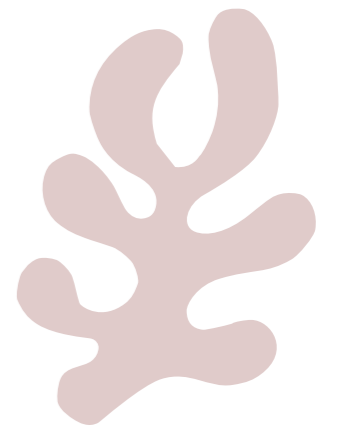
Au-delà des conséquences directes de l'application des consignes sanitaires, compensées pour partie par ces aides exceptionnelles, les gestionnaires font également face à des baisses d'activité. Ces diminutions d'activité sont liées à une moindre demande d'accueil des parents (crainte du collectif, télétravail, activité partielle et chômage).

En réponse, des mesures nationales d'accompagnement pour l'année 2021 ont été adoptées pour soutenir le parc d'accueil et éviter les fermetures de places.

En 2021, le montant de ces mesures s'élève à 2,3 millions d'euros.

Afin de favoriser l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap, dans les structures de droit commun, en dehors du temps scolaire, la Caf du Nord a impulsé la création de Pôles Ressources Handicap.

Ces services, implantés sur chaque arrondissement, assurent depuis 2021, une mission d'accueil, d'information, d'orientation accompagnée auprès des parents ainsi qu'une mission d'appui en direction des professionnels intervenant sur le secteur de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, et de la parentalité.



Valoriser la parentalité

ACCOMPAGNER LES RELATIONS
PARENT-ENFANT.



93 M €

POUR L'ALLOCATION DE
RENTÉE SCOLAIRE (ARS)

53,6 M €

POUR L'ALLOCATION
D'ÉDUCATION DE L'ENFANT
HANDICAPÉ (AEEH)

Valoriser la parentalité

La politique parentalité consiste à accompagner les parents dans leur responsabilité première d'éducation. Elle constitue à la fois une réponse aux attentes exprimées par les parents et une politique de prévention précoce, généraliste et universelle de l'ensemble des risques pesant sur les familles. Elle s'appuie sur de nombreux dispositifs et réseaux partenariaux.

RÉSEAUX D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Les Reaap ont pour objectif de :

- mettre à la disposition des parents des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif. Dans ce cadre, les responsables des actions de soutien à la parentalité s'engagent à :
 - valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents,
 - veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales,
 - favoriser la relation entre les parents.
- financer des actions de soutien pour aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité mais aussi face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants. La Caf du Nord disposait en 2021 d'une enveloppe de 3 020 713 euros pour le financement de ces actions : 319 structures et près de 1 102 actions ont été financées,
- mettre en réseau les acteurs de la parentalité sur la base d'un référentiel national : une enveloppe de 50 000 euros pour assurer la coordination à l'échelle départementale des différents dispositifs composant l'offre de soutien à la parentalité et l'animation du réseau des acteurs à l'échelle locale.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le Clas a pour ambition d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants. Ils s'adressent à la fois aux enfants et à leurs parents. Il accompagne les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et offre l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Une attention particulière est portée aux périodes de transition vécues par les familles telles que l'entrée de l'enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'entrée au collège ou lycée.

679 actions ont été financées par le biais d'une prestation de service nationale d'un montant de 1 840 275 euros.

4 faits ont marqué l'année 2021 :

- le renforcement de la dimension qualitative des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Le référentiel national de financement des actions a été rendu opposable à la rentrée scolaire 2021-2022,
- l'application d'une bonification de la prestation de service pour permettre d'approfondir l'axe du soutien à la parentalité du dispositif. 2 bonus mis en place : le bonus « enfants » pour soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas en dotant les porteurs de projets de moyens d'actions supplémentaires, et le bonus

« parents » pour soutenir la mobilisation des porteurs de projets Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit d'un enjeu majeur pour renforcer les alliances avec les parents,

- l'utilisation de la plate-forme nationale ELAN pour la gestion des projets,
- un financement pluriannuel.

MÉDIATION FAMILIALE

Le soutien aux services de médiation familiale vise à favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie de la famille. C'est une priorité de la Cog 2018-2022.

L'un des objectifs est d'accompagner et de prévenir les ruptures familiales en agissant sur l'apaisement des conflits.

La médiation familiale concerne les problématiques suivantes :

- divorces et séparations,
- conflits autour du lien grands-parents/petits-enfants,
- conflits entre parents et jeunes adultes,
- conflits familiaux intergénérationnels, notamment parents-adolescents,
- successions conflictuelles, personnes âgées dépendantes ou handicapées...

La Caf du Nord soutient 18 services de médiation familiale portés par 6 associations pour un montant de 1 444 275 euros au titre de la prestation de service et 137 552 euros au titre des fonds locaux. Le comité des financeurs Médiation, réuni en juin 2021, a rendu un avis favorable pour des extensions de postes de médiateurs sur les territoires prioritaires, à un total de 29,5 Etp conventionnés.

ESPACES DE RENCONTRE

Les espaces de rencontre sont des lieux permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents (ou un tiers) dans un lieu neutre, transitoire pour l'exercice du droit de visite, précédemment interrompu, difficile ou conflictuel. Ils contribuent au

maintien des liens et des relations entre un enfant et ses parents (ou un tiers : grands-parents...) en assurant la sécurité physique et morale, la qualité de l'accueil.

Les visites ou remises d'enfants s'exercent en présence d'un tiers, à la demande d'un juge ou des familles sur accord des deux parties.

La Caf du Nord soutient 13 espaces de rencontre portés par 5 associations pour un montant de 601 376 euros au titre de la prestation de service et 198 562 euros au titre des fonds locaux. Le comité des financeurs des espaces de rencontre, réuni en juin 2021, a rendu un avis favorable pour des extensions d'heures d'ouverture inscrites dans les projets de fonctionnement.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Ce sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Ils visent à favoriser, à conforter la relation et la qualité des liens parents-enfants à des moments clés de la vie de famille. Les objectifs sont d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives et de valoriser les compétences parentales.

La Caf soutient 90 Laep pour un montant de 705 727 euros au titre de la prestation de service (dont bonus territoire) et 240 119 euros au titre des fonds locaux.

ACTIONS D'INFORMATION DES FAMILLES

Pour assurer une meilleure visibilité de la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information, la Caf soutient 5 points information familles financés en 2021 sur fonds locaux pour un montant total de 152 824 €.

AIDE AUX VACANCES FAMILIALES (AVF)

L'Aide aux vacances familiales vise à soutenir la fonction parentale et l'épanouissement de la famille en favorisant les départs en vacances en famille par une compensation des charges financières liées à leur séjour.

Les séjours se déroulent pendant les vacances scolaires ou toute l'année pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire.

Un réseau de plus de 3 500 centres de vacances ou terrains de camping agréés par Vacaf est proposé à la mer, à la montagne ou à la campagne. Ainsi les familles ont une liberté de choix.

4 335 familles ont bénéficié d'une aide en 2021. Celle-ci varie en fonction du quotient familial. L'aide moyenne est de 560 euros pour une enveloppe globale consacrée à cette aide de plus de 3 millions d'euros.

AIDE AUX VACANCES SOCIALES (AVS)

L'Aide aux vacances sociales est un outil mis à la disposition de partenaires locaux dont l'objectif est de favoriser les départs en vacances de familles fragilisées ayant besoin d'un accompagnement socio-éducatif.

L'aide peut concerner des séjours familles individuels ou par petits groupes.

L'enjeu vise notamment à lever les freins aux difficultés d'organisation et d'anticipation que peuvent rencontrer les allocataires n'ayant pas ou peu d'expérience en matière de vacances familiales.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée, l'objectif étant qu'à terme les familles puissent s'inscrire en autonomie et bénéficier de l'aide Avf.

Les familles sont accompagnées dans la préparation de leur séjour par un porteur de projet ayant signé une convention de partenariat avec la Caf. Les départs se font dans des structures labellisées Vacaf.

En 2021, 137 familles ont bénéficié d'un séjour vacances grâce à l'Avs.

À l'instar de l'Avf, il est supposé que le contexte sanitaire encore incertain en 2021 n'était pas propice à l'investissement des familles dans un projet de vacances familiales. Moins de projets ont été accompagnés et on a noté une annulation de 25 séjours.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS À VOCATION DÉPARTEMENTALE

La Caf du Nord soutient 4 associations à vocation départementale sur la thématique parentalité :

- **l'association Colline ACEPP** en tant qu'association tête de réseau dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité à hauteur de 35 000 € (sensibilisation en direction des professionnels en Laep),
- **l'association UDAF** en tant qu'association tête de réseau à hauteur de 35 000 € (développement et suivi du réseau des associations familiales, coordination départementale des PIF, enquêtes, parrainage de proximité, actions points conseil budget, actions collectives),
- **l'association UDAPEI** en tant qu'association tête de réseau à hauteur de 35 000 € + 10 000 € (construction d'outils et guides à destination des parents d'enfants handicapés, déploiement d'actions de soutien à la parentalité au sein des services d'aide à la parentalité des 9 APEI et avec les réseaux de périnatalité, mise en place d'actions de communication auprès du grand public, réalisation d'études),
- **l'association REPI** en tant qu'association œuvrant pour le maintien des liens entre les enfants et leurs parents incarcérés : entretiens, préparation et organisation des visites aux parloirs et dans les unités de vie familiale dans les 6 centres pénitentiaires, à hauteur de 25 000 €.



Développer l'animation de la vie sociale et le cadre de vie

AIDER, ANIMER ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS
LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE.



414,6 M €

POUR L'AIDE PERSONNALISÉE
AU LOGEMENT (APL)

25,8 M €

POUR L'ANIMATION DE
LA VIE SOCIALE

Développer l'animation de la vie sociale et le cadre de vie

L'action s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des familles et de leur environnement proche.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Des lieux ressources pour les familles

Ce sont 153 centres sociaux et 36 espaces de vie sociale qui sont répartis sur le département du Nord.

L'année 2021 a été marquée par :

- la création de l'espace de vie sociale (Evs) de Seclin, porté par la ville de Seclin. Cet Evs intervient sur le périmètre de toute la commune et permet notamment la couverture par une offre d'animation de la vie sociale du quartier prioritaire de la Mouchonnière,
- la création de l'espace de vie sociale d'Anzin porté par l'association ADESA, porteuse par ailleurs d'une épicerie solidaire. Cet Evs intervient notamment sur les quartiers prioritaires Verrerie-Square République et le quartier prioritaire intercommunal des Rives de l'Escaut,
- la création de l'espace de vie sociale du Bocage porté par l'association Vacances Plurielles et qui intervient dans 6 communes rurales du cambrésis.

Des aides financières conséquentes

23 millions d'euros pour :

- les centres sociaux : 21,2 millions d'euros en fonctionnement (14 millions d'euros en prestations de service et 7,2 millions d'euros en subventions sur fonds locaux), 749 553 € en investissement,

- les espaces de vie sociale : 1,1 million d'euros en fonctionnement (721 435 € en prestations de service et 404 530 € en subventions sur fonds locaux), 65 328 € en investissement.

La mobilisation des principaux partenaires au service d'une politique départementale

Depuis 2019, le Schéma départemental des services aux familles intègre le volet animation de la vie sociale.

Ce cadrage stratégique vise à fournir un espace de discussion et de travail entre institutions, autant qu'à permettre la reconnaissance des équipements de l'animation de la vie sociale en tant qu'acteurs du lien social et de cohésion sur les territoires.

Les 9 objectifs assignés aux enjeux de l'animation de la vie sociale sont les suivants :

- investir les domaines prioritaires, en réponse aux besoins des usagers,
- partager les enjeux de l'animation de la vie sociale avec les acteurs clés des territoires,
- définir et programmer les priorités d'implantation et de développement des centres sociaux et des espaces de vie sociale,
- renforcer la mobilisation et l'implication de l'équipement et des financeurs autour de l'agrément du contrat de projet,
- soutenir la gouvernance des centres sociaux et des espaces de vie sociale,
- organiser la coopération renforcée et la mutualisation dans le champ de l'animation de la vie sociale,
- évaluer les impacts des projets sociaux sur les territoires et auprès des habitants,

- créer une plateforme numérique accessible à toutes les parties prenantes,
- accompagner et soutenir les centres sociaux et les espaces de vie sociale en difficulté.

Les travaux partenariaux ont été impactés par la crise sanitaire. Néanmoins, l'action partenariale issue du Schéma départemental des services aux familles a particulièrement favorisé le développement d'offres nouvelles à destination des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (Qpv), objectif majeur de la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022.

Au 31 décembre 2021, la couverture des 91 Qpv du Nord est la suivante :

- 69 (75,8 %) sont couverts par une offre animation de la vie sociale en totalité,
- 8 (8,8 %) sont couverts partiellement et seulement,
- 14 (15,4 %) ne sont pas couverts.

Le soutien aux centres sociaux en faveur d'un projet numérique inclusif

La fracture numérique est un enjeu central de la Convention d'objectifs et de gestion. Forts d'une expertise de longue date sur le sujet tout autant que des expérimentations et innovations impulsées pendant la crise sanitaire, les centres sociaux du Nord et du Pas-de-Calais ont mis en place, en 2021, le projet des « Centres sociaux connectés », avec l'appui et la coordination de la Fédération des centres sociaux du Nord/Pas-de-Calais. Ce projet vise à : intensifier la lutte contre la fracture numérique ainsi que renforcer la capacité des centres sociaux et des habitants à agir avec le numérique.

Il est soutenu par la Caisse d'allocations familiales en 2021 et 2022 et concerne directement 122 centres sociaux du département, soit près de 80 % d'entre eux.

LE LOGEMENT ET L'HABITAT

L'absence de logement et le mal logement nuisent à la cohésion familiale, à l'éducation, à l'épanouissement et à l'insertion. La Caf, acteur des politiques publiques du logement, contribue à la solvabilisation des ménages et développe

une politique d'action sociale volontariste, en lien avec ses partenaires.

LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT NON DÉCENT

Ce dispositif vise à repérer les logements non décents, inciter les bailleurs à mettre aux normes le logement et accompagner le locataire.

En 2021, 694 signalements ont été traités par l'opérateur Soliha, dont 51 % de suspicion de non-décence et 49 % d'information de remise aux normes, sur 204 communes.

226 logements non décents ont été repérés, dont 41 présentant des risques. 87 % des signalements de suspicion confirment l'état de non-décence du logement après visite. 162 logements sont sortis de la non-décence en 2021.

Des visites de contrôle préventives à l'ouverture du droit à l'aide au logement sont également diligentées par le biais de conventions de partenariat et de financement avec les communes et les Epci. En 2021, 34 conventions (dont 3 intercommunales sur la CAPH, la CAVM et la CAMVS) couvraient 57 communes du département.

Fin 2021, 724 aides au logement sont conservées dans l'attente d'une remise aux normes du logement.

Ce travail de repérage, de prévention et d'accompagnement de la résorption de l'habitat dégradé s'inscrit dans le cadre des actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Le budget total dépasse les 396 000 € (238 450 € pour les conventions non-décence et 157 570 € pour le marché départemental avec SOLIHA).

Après la MEL en 2020, la Caf a signé une 2^{ème} convention « permis de louer » avec la CUD en juillet 2021. Ce dispositif permet aux collectivités de délimiter des périmètres sur lesquelles ils mettent en place l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML). Par le biais de ces conventions, la Caf s'engage à transmettre les ouvertures de droit à l'aide au logement sur les périmètres concernés et les EPCI s'engagent en contrepartie à transmettre les éventuels refus de mise en location (rapport permettant de qualifier la non-décence). L'objectif est d'articuler ce

dispositif avec la procédure existante en matière de lutte contre la non-décence.

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT/ APPROPRIATION DU LOGEMENT

Un nouvel appel à projets a été lancé en début d'année 2021 afin d'optimiser la couverture territoriale et de permettre l'équité de traitement des allocataires.

Les objectifs de l'appel à projet étaient de :

- prévenir et accompagner les situations de précarité énergétique en lien avec l'intervention sociale des travailleurs sociaux de la Caf,
- accompagner les familles dans l'entretien et l'appropriation de leur logement, afin de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, l'estime de soi et le soutien à la parentalité,
- créer un partenariat départemental et local sur l'accompagnement logement,
- articuler l'offre de service Caf avec celle des partenaires,
- simplifier les modalités de paiement et sécuriser les financements.

3 prestataires distincts ont été retenus pour intervenir sur 2 axes au sein des parc public/privé et ont été conventionnés pour 3 ans : 2021, 2022 et 2023.

Axe 1 : La lutte contre la précarité énergétique

• Parc privé : Soliha

Le projet de Soliha s'organise en 4 actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique :

- des ateliers collectifs pour une sensibilisation ludique des ménages aux économies d'énergie,
- des visites écogestes pour une analyse du profil de consommation et des usages,
- des bilans éco-travaux pour un inventaire des travaux énergétiques réalisables,
- des suivis éco-conso pour un suivi des consommations réelles et des usages.

Soliha bénéficie d'une subvention forfaitaire de 138 000 € pour l'année 2021 (démarrage de l'action au 1^{er} mai) et d'une subvention maximale de 107 000 € pour les 2 années suivantes. Pour 2021, l'objectif est fixé à 630 actions individuelles et 47 actions collectives (puis à 945 actions individuelles et 70 actions collectives par année pleine).

• Parc public : Interfaces et Face

Les associations Face Flandre Maritime, Face Thiérache et Interfaces (MEL et bassin minier) présentent un projet baptisé « Défi énergie Caf ». Ce projet s'appuie sur des actions de médiation sociale pour repérer les ménages et propose :

- des actions de sensibilisation aux économies d'énergie avec diagnostic à domicile et remise d'un kit énergétique,
- des ateliers collectifs sur les écogestes au sein ou en dehors d'appartements pédagogiques créés par les associations porteuses,
- des visites à domicile afin d'analyser l'évolution des consommations et la situation des ménages afin de les orienter vers les dispositifs d'aide pour les propriétaires occupants.

Face Flandre Maritime, Face Thiérache et Interfaces bénéficient d'une subvention forfaitaire de 59 000 € pour l'année 2021 (démarrage de l'action au 1^{er} mai) et d'une subvention maximale de 88 700 € pour les 2 années suivantes. L'objectif pour 2021 était de 270 actions individuelles et 20 actions collectives (puis 405 actions individuelles et 30 actions collectives par année pleine). En 2021, 206 familles ont été accompagnées dans le cadre d'actions individuelles et 31 ateliers collectifs ont été réalisés.

Axe 2 : L'aménagement et l'appropriation du logement

• Parc privé : Soliha

L'association Soliha présente un projet d'auto-embellissement accompagné

baptisé « La main à la pâte ». Projet qui consiste à déployer des actions pédagogiques dont l'objectif est de développer une meilleure appropriation et un meilleur entretien du logement. Activement impliquées dans la politique du logement, les associations (Soliha Métropole Nord, Soliha Hainaut Cambrésis ou encore Soliha Douaisis) sont reconnues pour mettre en œuvre des mesures d'accès et de maintien dans le logement et réalise plus de 6 000 mesures d'accompagnement par an.

Le projet s'articule en 4 phases :

- une phase de repérage et d'orientation des ménages,
- une phase de contractualisation du chantier avec le ménage qui formalisera les objectifs du chantier et les engagements de chacun, dans une dynamique de responsabilisation,
- une phase de mise en œuvre de l'action,
- une phase de bilan avec la famille.

Soliha bénéficie d'une subvention forfaitaire de 126 000 € pour l'année 2021 (démarrage de l'action au 1^{er} mai) et d'une subvention maximale de 189 000 € pour les 2 années suivantes. L'objectif 2021 est de 70 chantiers puis 105 par année pleine.

• Parc public : Association nationale des compagnons bâtisseurs (Ancb)

L'Ancb présente un projet d'auto-réhabilitation accompagné. Démarche qui favorise l'apprentissage de gestes techniques, l'accès au droit et la valorisation des savoirs et savoir-faire dans un cadre individuel. Le projet consiste en la réalisation de travaux d'entretiens ou d'aménagement. Cette action est menée en partenariat avec les acteurs des territoires, notamment les travailleurs sociaux de la Caf mais aussi les Ccas, Utpas, centres sociaux. Le projet prévoit des visites à domicile, la préparation du chantier et sa réalisation, un bilan de fin de travaux.

L'Ancb bénéficie d'une subvention forfaitaire

de 54 000 € pour 2021 (démarrage de l'action au 1^{er} mai) et d'une subvention maximale de 81 000 € pour 2022 et 2023. L'objectif pour 2021 est fixé à 30 chantiers puis à 45 par année pleine.

L'information et l'accès aux droits

Deux associations visant à informer ou accompagner les ménages et les professionnels confrontés à une problématique logement ou ayant des conditions de logement spécifiques sont partenaires et financées par la Caf (pour un montant total prévisionnel de 70 000 €) : l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 40 000 € prévisionnels et La Sauvegarde dispositif tsiganes pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

Le Fonds de solidarité logement (Fsl)

La Caf assure la gestion du fonds et le paiement des aides par délégation du Département et de la Métropole européenne de Lille (Mel). En complément des aides financières aux partenaires et aux familles, la Caf abonde le fonds à hauteur de 700 000 €.

L'offre de service travail social

Afin d'éviter de prévenir la dégradation des situations, d'informer et d'accompagner les parcours logement, les travailleurs sociaux de la Caf proposent un rendez-vous systématique aux familles en situation d'impayé de loyer, de non-décence ou de surpeuplement.

L'approche du travail social en Caf étant globale, la question du logement peut aussi être abordée avec le public repéré dans le cadre d'autres « faits générateurs » tels que la séparation ou le décès d'un membre de la famille.

Sur les 9 500 interventions sociales réalisées par les travailleurs sociaux de la Caf en 2021, environ 2 000 avaient pour origine une problématique liée au logement :

- 60 % suite à un impayé de loyer ou de remboursement d'emprunt,
- 29 % au titre de la non-décence,
- 11 % dans le cadre du surpeuplement.

Accompagner les plus fragiles

LA CAF,
AU SERVICE DES PLUS FRAGILES.



561 M €

POUR L'ALLOCATION ADULTE
HANDICAPÉ (AAH)

637 M €

POUR LE REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA)

Accompagner les plus fragiles

Notre mission est de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

L'OFFRE DE SERVICE TRAVAIL SOCIAL (OSTS)

Elle est encadrée par la doctrine nationale du travail social (dossier Repères de juillet 2019). Les interventions de travail social des Caf ont une logique préventive et s'inscrivent dans une complémentarité avec les autres acteurs du travail social sur le territoire.

Elles ont pour objectif d'accompagner les familles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité et pourraient basculer dans une précarité durable. Cette logique d'anticipation vise notamment le maintien et la consolidation des liens familiaux au service du développement de l'enfant.

L'offre vise à informer les familles sur les droits et démarches en lien avec leur situation mais également à les informer sur les services proposés par les partenaires locaux.

Les interventions sociales Caf sont globales : la famille est repérée au travers d'un évènement fragilisant mais c'est bien l'ensemble de sa situation qui va être prise en compte par le travailleur social.

Ces interventions s'inscrivent dans une logique proactive : tout allocataire répondant aux critères des différentes offres de service est destinataire d'une proposition de contact (soit une mise à disposition, soit une proposition de rendez-vous). Plus de 17 600 allocataires ont ainsi été ciblés en 2021.

Les interventions sociales peuvent se faire à deux niveaux :

- l'information-conseil, ponctuelle, qui consiste à délivrer conseils et informations à la famille pour favoriser son accès aux droits,
- l'accompagnement social qui se déclenche dès lors que le travailleur social mobilise des démarches, faute d'autonomie suffisante de la famille.

L'offre de service de travail social des Caf peut comporter des offres locales mais celles-ci ne doivent pas représenter plus de 20 % des interventions, le socle national représentant le reste. Par ailleurs, le ratio informations-conseils/accompagnements doit s'établir autour de 35 %/65 % sur les offres nationales.

L'année 2021 a été marquée par :

- **Le recentrage du périmètre de l'offre de service travail social autour du socle national** qui doit représenter 80 % des interventions sociales (fin 2020, elles représentaient 58 % des interventions exclusion faite des interventions liées au Covid-19), Ainsi au 1^{er} avril 2021 :
 - les offres locales « arrivée de l'enfant » et « maladie/handicap de l'enfant » ont été stoppées,
 - les offres locales « Rsa Maji » et « suspension ASF/sanction Rsa » ont intégré l'offre nationale « parent seul ».
- L'offre de service travail social de la Caf du Nord se compose désormais des offres suivantes :
- socle national : parent seul (18/24 ans), séparation, décès d'enfant, décès d'un

- parent, impayés de loyer/de remboursement de prêt,
- offres locales : non décence et surpeuplement.

- **Le redémarrage du chantier de refonte de l'OSTS** (impulsé en 2019 et resté en stand-by depuis) autour de 4 axes :
 - les offres séparation et parent seul,
 - la transversalité et le partenariat,
 - les modes d'entrée en contact et la communication,
 - l'accompagnement des pratiques.
 Des groupes de travail composés de Chargés d'intervention sociale des 4 pôles, de managers et de Chargés d'animation et d'évaluation territoriaux ont été mis en place, pilotés par le Service Animation et Evaluation (SAE).

Plus de 9 500 interventions sociales ont été menées en 2021 dont 79 % sur les offres du socle national (objectif : 80 %) et 50 % d'accompagnements sur ce même socle national (objectif : 65 %).

Parmi elles, environ 7 500 se font dans le cadre du socle national :

- près de 3 500 (37 % du total des interventions) sont en lien avec une séparation,
- près de 1 200 (13 %) relèvent de l'offre parent seul élargie (socle national + offres locales),
- près de 1 200 (13 %) relèvent de l'offre impayés,
- plus de 1 000 interventions (10 %) ont lieu dans le cadre de l'offre COVID,
- près de 600 (6 %) sont consécutives à un décès (380 au décès d'un parent et 205 au décès d'un enfant).

Environ 2 000 interventions concernent des offres locales :

- Près de 1 300 interventions relèvent des 2 offres locales qui ont été stoppées en cours d'année (1 000 en lien avec l'arrivée de l'enfant et 300 en lien avec la maladie/le handicap de l'enfant),

- 570 interventions démarrent dans un contexte de non-décence du logement (6 %),
- 270 interventions sont liées à une situation de surpeuplement (3 %).

Dans le cadre de l'accompagnement des familles, les chargés d'intervention sociale peuvent activer des aides financières visant à soutenir les projets des ménages : les aides au projet familial personnalisé (Apfp). Pouvant aller jusqu'à 2 000 euros en subvention ou en prêt, l'aide est complémentaire aux aides légales et extra légales.

493 Apfp ont été accordées en 2021 (368 subventions et 125 prêts) à destination de 384 familles pour une aide moyenne de 1 367 € tous types de financement confondus (524 954 €).

Un dispositif d'aides d'urgence a été mis en place en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, et a perduré en 2021.

Plus de 1 000 AFI d'urgence ont été accordées au cours de cette année sous forme de subvention, pour un montant total de 602 355 €, réparties comme suit :

- 1 000 aides alimentaires de secours pour 416 138 € (aide moyenne = 416 €),
- 92 aides pour impayés de loyer pour 177 122 € (aide moyenne = 1 925 €),
- 22 aides pour dépannage urgent à hauteur de 8 655 €.

L'AIDE À DOMICILE (AAD)

L'aide à domicile soutenue par la branche Famille s'adresse aux familles qui rencontrent un évènement révélateur ou générateur d'une difficulté ou d'une désorganisation ponctuelle entraînant des répercussions sur l'enfant ou les enfants du foyer. Elle permet de restaurer ou de maintenir l'autonomie des familles en leur apportant une aide.

L'intervention au domicile des familles est réalisée par des professionnels qualifiés. Elle s'exerce à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et d'appui à l'éducation des enfants.

En fonction de la situation rencontrée par la famille, l'intervention peut être réalisée par un

TISF (Technicien d'intervention sociale et familiale) ou par un AVS (Auxiliaire de vie sociale) / AES (Accompagnant éducatif et social).

L'année 2021 a été marquée par une profonde refonte du cadre réglementaire qui se poursuivra en 2022 par l'entrée en application de la réforme des financements :

- La circulaire de mars 2021 sur la simplification du dispositif :
 - fait évoluer le dispositif pour l'adapter aux besoins des publics d'aujourd'hui (avec notamment l'introduction de la notion de droit au répit et l'allongement du temps d'absence du/des parent(s) pendant l'intervention),
 - le rend plus lisible et attractif pour les familles (simplification et harmonisation des critères d'éligibilité et des motifs d'intervention),
 - laisse plus de souplesse aux SAAD dans l'accompagnement des familles,
 - réaffirme les exigences de la branche en matière de qualification des intervenants.

Cette circulaire regroupe les faits généraux en 4 grandes thématiques :

- la parentalité recouvre la période de la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant, en conformité avec les recommandations du rapport sur les 1 000 premiers jours de l'enfant,
- la dynamique familiale recouvre l'ensemble des événements nécessitant une nouvelle organisation familiale (arrivée d'un enfant de rang 3 ou plus, état de santé du parent ou de l'enfant...),
- la rupture familiale recouvre les situations de séparation et de décès (enfant, parent),
- l'inclusion recouvre les situations d'insertion socioprofessionnelle du monoparent et l'inclusion dans son environnement d'un enfant porteur de handicap.

L'avenant 43, appliqué à compter du 1^{er} octobre 2021, a pour objectif de revaloriser

les métiers de l'aide à domicile et ainsi de les rendre plus attractifs. Il prévoit une revalorisation de l'ensemble des salaires des professionnels du secteur à hauteur de 13 % à 15 %. La Cnaf accompagne pleinement cette mesure en revalorisant le prix plafond de la prestation de service de près de 15 % dès octobre 2021.

Sur le plan local, les conventions sont toutes arrivées à échéance au 31 décembre 2021.

Un état des lieux des qualifications a été mené au cours de l'été 2021 (actualisation de celui réalisé en 2017). La plupart des SAAD ne sont toujours pas en conformité avec le référentiel métier. Un plan d'accompagnement devra être mis en place au niveau de chaque SAAD sur la période de la future convention.

Par ailleurs, une réflexion a démarré en 2021 sur la sectorisation et la géographie prioritaire en matière d'aide à domicile. L'objectif est de réviser les périmètres d'intervention afin de garantir une couverture territoriale optimale sur l'ensemble du département.

En 2021, la Caf du Nord a soutenu 14 services d'aide à domicile pour un budget global de 5 millions d'euros. Cela a permis le financement de 120,25 postes de professionnels intervenant au domicile des familles et de 19 actions collectives.

Sur le plan partenarial, la relance de la collaboration avec le Conseil Départemental a été amorcée et des rencontres régulières ont eu lieu au cours de l'année entre les services du Département et de la Caf. La réactivation du Comité Départemental de l'Aide à Domicile n'est pas encore effective mais est prévue dans le pilotage globale de la politique parentalité au niveau du Sdsf.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Initié en octobre 2020 pour les seules demandes émanant des parents recevant la pension alimentaire (les créanciers), le dispositif a été déployé en janvier 2021 auprès des partenaires de justice : tribunaux, avocats et notaires.

Toutes les décisions ou conventions parentales émises par ces professionnels de justice ont ainsi pu mentionner l'intermédiation financière (IF) comme mode de paiement de la pension fixée, dès lors que les parents en faisaient la demande. Dans le cadre des violences conjugales, le juge pouvait tout de même s'auto-saisir, au regard du contexte particulier, pour éviter les contacts entre les parents.

Le déploiement de l'IF a eu des impacts en termes d'organisation et de communication envers les allocataires, les partenaires et les agents de la Caf du Nord.

Les agents de l'Aripa (Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires) ont intégré les évolutions réglementaires et ont été formés à un nouvel outil gérant l'IF. L'accompagnement au changement a permis l'adaptation du métier de gestionnaire Aripa : la prise en charge du paiement de la pension alimentaire mensuelle étant différente de la prise en charge du recouvrement d'un impayé de pensions alimentaires. Ces gestionnaires ont bénéficié des accompagnements nécessaires pour s'adapter à cette évolution de leurs missions.

Les temps de communication ont été importants avec les partenaires de la justice : des rencontres ont été organisées avec l'ensemble des tribunaux judiciaires du Nord et des Ardennes. Ils ont ainsi bénéficié des informations utiles sur le dispositif et sur l'outil de transmission des données (portail des professionnels de justice) destiné aux juges des affaires familiales et greffiers. Ces échanges se sont avérés fructueux pour une prise en main du dispositif dans sa globalité. L'ensemble des juridictions a adhéré à celui-ci : toutes ont créé leur compte sur le portail dédié pour transmettre à la Caf les éléments nécessaires à l'instruction des démarches.

Des temps de communication ont également été réalisés auprès des partenaires de différents services sociaux du département ou communes

pour permettre l'identification :

- du nouveau dispositif,
- de la Caf en tant que nouvel intermédiaire pour le paiement des pensions alimentaires.

Le dispositif a été présenté à l'ensemble des agents de la Caf du Nord au travers d'articles publiés dans des supports internes.

Les agents de la ligne du public (accueil, téléphone) ont reçu une formation spécifique pour renseigner les allocataires concernés par une séparation.

Afin que le paiement de la pension soit effectué au plus vite, les services comptables ont été formés pour assurer le traitement des sommes reçues des débiteurs et le reversement aux créanciers sous des délais contraints.

Par ailleurs, et pour assurer la transversalité complète, les agents de la direction des territoires, et en premier lieu les travailleurs sociaux, ont été formés sur les missions de l'Aripa en général, et au dispositif de l'IF en particulier (partie intégrante du « parcours séparation », également déployé en 2021).



+ humaine, + durable, une vie d'entreprise

L'attractivité de la Caf du Nord en tant qu'employeur est un enjeu clé pour recruter comme pour fidéliser les salariés en poste. C'est pourquoi, la Caf s'engage pour leur offrir des opportunités de gestion de carrière et un environnement de travail qui correspondent à leurs attentes et aux valeurs de la branche Famille.

UN EMPLOYEUR DIGITAL ET HUMAIN

Avec 1 438 salariés (dont 279 CDD au 31 décembre 2021) répartis sur ses 9 agences dans le département, la Caf du Nord s'adapte avec souplesse à son environnement. Malgré la situation de crise sanitaire, elle a maintenu sa trajectoire en matière de maîtrise des effectifs et a effectué 325 recrutements sur l'année, essentiellement à distance, dont 46 en CDI. Parmi les 1 148 femmes et 290 hommes qui la composent, 116 travailleurs en situation de handicap sont partie prenante de la réussite d'une entreprise engagée pour la diversité et la non-discrimination.

Connectée, mais avant tout humaine, la Caf du Nord a accéléré sa transformation numérique interne avec des relations distancielles intensifiées grâce au déploiement du protocole télétravail signé le 23 avril 2021. Le projet PIX a lui aussi contribué à développer les compétences numériques de ses salariés.

En juin 2021, la Caf du Nord s'est aussi lancée sur le réseau social professionnel LinkedIn pour promouvoir sa marque employeur et mettre en lumière ses métiers et ses offres d'emplois.

UNE ENTREPRISE APPRENANTE

La Caf du Nord a dispensé plus de 34 000 heures de formation qui ont bénéficié à 1 082 salariés. Pour s'adapter au mieux aux évolutions réglementaires et aux besoins des familles, elle a accompagné ses salariés dans la mise en place de la réforme des allocations logement, du parcours séparation, des allocations soutien familial et du recouvrement des pensions alimentaires. Autant d'enjeux de société que seuls des salariés formés peuvent relever.

Attentive à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, elle a mis en place et développé son vivier de managers en interne.

Pour adapter l'offre du marché aux évolutions de ses métiers, elle a mis en place un système de formation agile lui permettant de former ses Gestionnaires conseil allocataires et ses managers.

1 438
salariés (au
31/12/2021) dont
1 148 femmes et
290 hommes

VIVIER MANAGERS : FORMATION INTERNE, OUTILS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNELS ET IMMERSION SONT LES ÉTAPES CLÉS DU DISPOSITIF



LUCILE TALON

Manager DSU, accueillant

« Cette expérience est du gagnant-gagnant. Pour le participant, cela donne une vue réelle de la fonction au quotidien et lui permet de se projeter. Pour le manager, cela lui permet de se réinterroger sur certaines pratiques et de prendre un certain recul sur son organisation ».

ALIX DUCHESNE

Chargée de conseil et de développement en action sociale, candidate au vivier

« J'ai trouvé ce processus très intéressant et novateur ! Toutes ces étapes permettent de poser notre projet et de nous projeter dans la fonction managériale.

La découverte du management au sein d'une autre direction est un plus pour se décentrer de son métier initial et mettre en perspective l'essence même de la posture managériale ».



UNE COLLABORATION ET UNE AGILITE COLLECTIVE

Au sein de la Caf du Nord, comme entre les organismes des différentes branches de la Sécurité sociale, les collaborations sont indispensables au déploiement efficace et cohérent des projets. Aussi, la Caf du Nord apporte sa participation active dans de nombreux projets inter-régimes comme le dispositif HELP pour soutenir les travailleurs indépendants du Nord qui rencontrent des difficultés d'ordre médical, économique, financier ou encore familial.

Elle collabore à la création d'outils pour promouvoir les nombreux téléservices de la Sécurité sociale auprès de ses collaborateurs (grâce au jeu en ligne « Les Num's » notamment) et auprès de ses partenaires pour en faire des relais des services et démarches en ligne pour ceux qui en ont le plus besoin.

De la même façon, elle a mis en place des réseaux internes comme celui des référents techniques pour homogénéiser l'interprétation de la réglementation dans ses différents domaines d'application (fraudes, maîtrise des risques, relation de service, appui métier...).

UNE ATTENTION PORTEE À LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Parce que favoriser l'efficacité au travail passe à la fois par une bonne conciliation des temps de vie mais aussi par une vraie dissociation de ces temps, la Caf du Nord sensibilise ses salariés au droit à la déconnexion.

En parallèle et en collaboration avec le Service de prévention et de santé au travail, les salariés sont également sensibilisés à l'entretien de leur capital santé à travers des actions d'information et des défis sportifs et solidaires (5 000 € recueillis pour une association).

Par ailleurs, elle encourage ses salariés à s'exprimer sur leur travail, à donner leur avis, à faire des propositions..., ce qui lui a valu de

recueillir en 2021 plus de 1 200 expressions de salariés désireux de participer à l'évolution de leurs conditions de travail. Même à distance, du fait de la crise sanitaire, elle est parvenue à organiser des actions en faveur de la cohésion et du bien-être de ses salariés pour maintenir le lien social au sein de son collectif.

UNE RESPONSABILITE SOCIETALE DURABLE

Pour poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, 9.65 % au dernier bilan remonté à l'ADEME (BEGES 2019), la Caf du Nord a concrétisé ses travaux pour favoriser le covoiturage et les mobilités douces. C'est ainsi qu'elle a signé une convention avec PassPass pour disposer d'une plateforme de covoiturage facilitant la mise en relation de ses salariés pour leurs déplacements domicile-travail.

Elle a également démarré les négociations sur le Forfait Mobilités Durables (FMD).

Au quotidien, la Caf du Nord multiplie les initiatives éco-responsables (changement de matériel de chauffage, installation d'éclairages à énergie solaire, élargissement du parc de véhicules électriques) qui porteront leurs fruits dans les années à venir.

Elle poursuit la promotion des gestes éco-responsables auprès de ses salariés et reste partie prenante dans le Challenge Mobilité Hauts-de-France pour promouvoir les transports alternatifs à la voiture individuelle.



La Caf **partenaire de projets**

DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE, LA CAF SE MOBILISE DANS LA CO-CONSTRUCTION D'UNE OFFRE DE SERVICE MULTI-PARTENAIRES ET TERRITORIALISÉE EN DIRECTION DES ALLOCATAIRES.



Notre politique de mutualisation

La Caf du Nord s'est positionnée de 2013 à 2017 dans le schéma régional de mutualisation avec les Caf de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. La Cog actuelle a abandonné le dispositif du SRM (ou nationalisé). La Coopération Régionale a été redéfinie sur la base de la circonscription administrative des Hauts-de-France. Son pilotage a été confié au Comité Régional des Directeurs (CRD), transformation de la réunion régionale des Directeurs, qui se tient tous les deux mois en alternance avec le CODIR du Centre de Ressources.

ELLE EST CAF PIVOT POUR :

- l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa),
- le Service national de gestion de la paie (Sngp), et l'intermédiation financière,
- la lecture automatisée des documents de la déclaration trimestrielle, la quittance de loyer,
- les dossiers transfrontaliers belges et hollandais,
- le réseau des compétences informatiques,
- la communication,
- le pilotage du contrôle,
- la numérisation des courriers.

ZOOM SUR 4 MISSIONS DE MUTUALISATION :

- **L'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa)**
En 2017, le réseau des Caf s'est vu confier la mission de mettre en œuvre les missions de l'Aripa. Cette agence s'appuie sur 24 Caf pivots, dont le Nord, et une caisse de Msa. Le pôle en charge de l'allocation de soutien familial (Asf) mutualisé et de l'Aripa à la Caf du Nord est composé, au 31/12/2021, de 33 agents (dont l'expert), d'un responsable et d'un adjoint.

• Le Service national de gestion de la paie (Sngp)

Le périmètre de la mutualisation s'étend d'un point de vue individuel du traitement des éléments constitutifs de la rémunération d'un agent à la mise à jour des données de son dossier personnel et professionnel ainsi qu'à la gestion de l'enregistrement de son absentéisme. D'un point de vue global, le périmètre de la mutualisation couvre également le respect des échéances légales réglementaires et la bonne déclaration des charges sociales.

• La numérisation des courriers

La Caf du Nord est Caf pivot pour la mutualisation des courriers des Caf de l'Aisne et de la Somme.

Un élargissement de la mutualisation à la prise en charge de courriers d'autres caisses est envisagé.

Ce contexte a favorisé l'acquisition de l'outil Opex, solution alliant matériel et logiciel. Il permet d'obtenir des gains de productivité forts et immédiats et génère une nouvelle mission pour les services de gestion électronique des documents (Ged) : de producteurs d'images à celle de producteurs de données,

le service fournissant un dossier complet prêt à être liquidé.

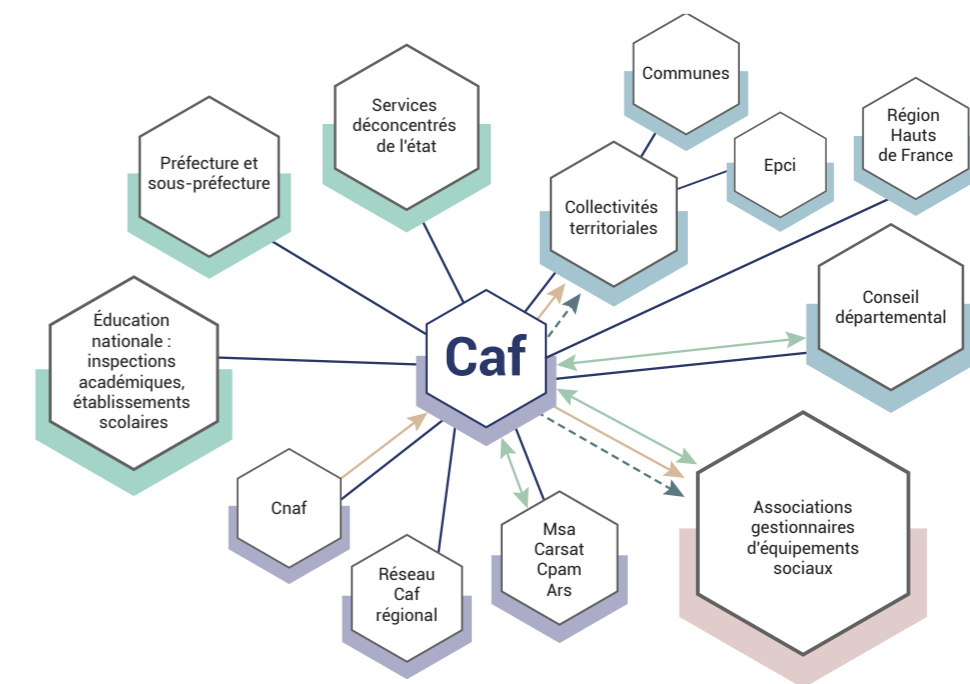
• La communication

La mutualisation se traduit :

- d'une part, par la réalisation de supports dont la maquette est commune entre les Caf (rapport d'activité, encarts Vies de Famille, synthèse régionale, animations vidéos...),
- et d'autre part, par la réalisation de supports spécifiques pour le compte

d'une Caf adhérente (journal interne, magazine partenaires, affiches, carte de vœux...).

La coopération vient appuyer la mutualisation et s'organise autour d'un réseau métier et de ses actions. Echange de bonnes pratiques, communications communes... Elle crée une dynamique de partage de l'information et renforce la collaboration régionale.



- Services de l'État
- Gestion publique : communale, intercommunale, départementale
- Organismes de la Sécurité sociale
- Système associatif et acteurs locaux

Types de liens :	
Financements	→
Accompagnement	- - - - -
Actions co-menées	↔
Stratégique / institutionnel	—

- Ddtm : Direction départementale des territoires et de la mer
- Epci : Établissement public de coopération intercommunale
- Caf : Caisse d'allocations familiales
- Cnaf : Caisse nationale d'allocations familiales
- Msa : Mutualité sociale agricole
- Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Cpam : Caisse primaire d'assurance maladie
- Ars : Agence régionale de santé

La Gouvernance

Le Conseil d'administration a été renouvelé en mars 2018 pour une durée de 4 ans. Il est composé de 24 membres titulaires ayant voix délibérative et de 3 représentants du personnel titulaires ayant voix consultative.

Le mandat du Conseil d'administration prenant fin en février 2022, ce dernier a engagé, avec la direction, une réflexion ayant notamment pour objectif l'installation d'une gouvernance conforme aux textes en 2022.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lydie Librizzi en est la Présidente.

Les 3 vice-présidents sont :

- Patricia Fournier, 1^{er} vice-présidente,
- Serge Legendre, 2^{ème} vice-président,
- Patrick Bailleau, 3^{ème} vice-président.

Le Conseil d'administration détermine dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) et des orientations nationales d'action sociale, la politique générale de la Caf du Nord. Il vote les budgets de fonctionnement et le budget

d'action sociale dans le respect des enveloppes nationales et veille à améliorer les relations avec les usagers.

UNE OFFRE DE SERVICE AU CŒUR DE LA RÉFLEXION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions prises par les membres du Conseil d'administration contribuent à assurer les quatre missions emblématiques et fondatrices des orientations stratégiques de la Caf :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,



- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leur logement.

LA DÉLÉGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration délègue une partie de ses attributions à la :

- **Commission de recours amiable (Cra)**
Elle statue sur les contestations relevant du contentieux général de la sécurité sociale et les demandes de remise de dettes.
- **Commission d'action sociale (Cas)**
Elle garantit un pilotage cohérent et équilibré, en matière de politique, de règlements intérieurs, de suivi budgétaire et de sujets à vocation départementale.
Elle est associée à la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie au niveau national, dans la Cog et les textes de la Cnaf, en veillant à leur bonne application.
Elle vote les évolutions des règlements intérieurs d'action sociale Afi et Afc sur fonds locaux et des subventions à des organismes d'envergure départementale, ou dépassant le périmètre d'un territoire d'intervention.
Enfin, elle statue sur les remises d'indus sollicitées par les partenaires et assure le suivi départemental des structures en difficultés.

- **4 Commissions d'action sociale territoriale (Cast) : Flandre, Mel, Pévèle/Bassin Minier et Cambrésis/Sambre-Avesnois.**
Elles examinent les demandes d'aides financières collectives sur fonds locaux au profit de partenaires opérationnels et porteurs de projets et les demandes de financement sur fonds spécifiques dédiés, d'origine nationale, nécessitant un accord.

- **2 Commissions des aides financières individuelles Nord et Sud (Cafi)**
Elles statuent sur les demandes d'Apfp (Aide au projet familial personnalisé) et remises de dettes en action sociale émanant d'allocataires.

- **Commission des pénalités**
Les pénalités sont décidées par le Directeur en « présence d'agissement visant à obtenir ou à tenter de faire obtenir le versement indu de prestations » :
 - montant plancher au 1^{er} janvier 2020 : 115 € (montant plafond : 1 714 €),
 - alternatives à la sanction pénale fixées en application d'un barème national,
 - formalisation de la décision finale par le Directeur (en 2021, 100 % de décisions étaient conformes aux avis de la commission).

- **Commission des marchés**
Elle exerce ses attributions en matière d'appels d'offres, procédures négociées, procédures de dialogue compétitif, marchés et accords-cadres.

ACTIVITÉS 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un nouveau Règlement intérieur d'action sociale (Rias) en 2021

Un groupe de travail administratifs/ administrateurs a permis de faire évoluer le Règlement intérieur d'action sociale pour les Aides financières individuelles (Rias Afi) sur :

- les conditions générales d'ouverture de droit relatives aux bénéficiaires avec un QF plafond à 700 €,
- un plafond du prêt équipement à 1 000 €, avec une évolution de la liste du matériel éligible et une évolution des modalités de remboursement avec des mensualités à 28 € sur une durée maximum de 36 mois,

- l'aide au décès d'enfant ou de conjoint dans le cadre de l'Apfp (Aide au projet familial personnalisé),
- la création d'un prêt caravane sur critères pour les gens du voyage,
- la création d'une aide d'urgence.

Au niveau du Règlement intérieur d'action sociale pour les Aides financières collectives (Rias Afc) sur les aides à l'investissement sur fonds locaux, l'aide est destinée à financer l'achat de véhicule de transport collectif neuf ou d'occasion dont le montant maximum de financement est fixé à 20 000 € en subvention avec un plafond de 40 % ou 60 % de la dépense.

Un Conseil d'administration décentralisé dédié à la stratégie immobilière

Le 16 novembre 2021, le Conseil d'administration s'est réuni au centre social Espace 216 à Tourcoing, inauguré quelques semaines auparavant, notamment pour faire le point sur la stratégie immobilière de la Caf. Il a voté l'autorisation de vendre l'immeuble des Miroirs de Lille.

Une réflexion menée sur l'évolution de la gouvernance

Depuis 2011, le Conseil d'administration a disposé d'une gouvernance aménagée par dérogation ministérielle exceptionnelle. Un travail d'étude des territoires du département a conduit à un nouveau découpage territorial et à une gouvernance nouvelle en 2018.

Pour 2022, la gouvernance devant évoluer vers la normalisation conformément à la demande du Ministère et de la Cnaf, le Conseil d'administration a décidé en octobre 2021 de confier au bureau un travail de réflexion pour définir des préconisations pour la prochaine mandature.

Le Bureau s'est donc réuni à trois reprises à ce sujet. Ses travaux ont porté sur l'examen du

règlement intérieur du Conseil d'administration, sur le calendrier des instances et les délégations données au directeur. Ceux-ci ont été restitués au dernier Conseil d'administration de la mandature le 25 janvier 2022.

Retour sur la Commission des marchés

La Commission des marchés s'est réunie à trois reprises en 2021. Elle s'est prononcée favorablement sur les marchés suivants :

- prestations de service infirmier et de prévention en direction des agents de la Caf du Nord,
- accompagnement de la création et de la mise en place d'un dispositif interne de formation initiale et continue au profil des managers,
- gestion des relations avec les usagers et les partenaires,
- attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du siège à Lille de la Caf du Nord.

Le marché sur le management général ou opérationnel de la Caf du Nord a été rejeté et déclaré infructueux.

La Caf du Nord rend hommage à Alain Malpel, pour son professionnalisme et son investissement, en tant que président de cette commission sur la période 2018/2022 et qui nous a quittés récemment.

Les principales inaugurations de structures financées par la Caf du Nord

Plusieurs inaugurations ont eu lieu, quand la situation sanitaire l'a permis :

- les accueils de la petite enfance, comme celle de la crèche de prévention précoce se trouvant à Lille,
- un multi-accueil « Les P'tits Bouts » au sein de la commune de Petite-Forêt,
- la maison de santé et services d'Uxem,
- l'inauguration d'un espace de vie sociale à Buvignies-Bavay.

Contribution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a réalisé une contribution pour alerter la Cnaf et les pouvoirs publics sur les conséquences de la réduction des effectifs prévue au cours de la Cog 2018/2022.

Vote des budgets 2022

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé, à la majorité, les budgets initiaux 2022 : budget commun de gestion et budget d'intervention sociale.



Inauguration de la crèche de prévention précoce « Rigolo comme la Vie - La Sauvegarde du Nord », à Lille.



Inauguration du multi-accueil « Les P'tits Bouts », à Petite-Forêt.

Un moment bien particulier en fin d'année 2021

Le Conseil d'administration s'est réuni le 3 décembre 2021 pour partager le bilan de la mandature, quelques semaines avant le renouvellement du Conseil. Il a souhaité dresser le bilan de ses actions et de ses votes en résumant l'activité du Conseil d'administration et de ses commissions mais aussi en faisant un retour sur



Réunion de bilan des 4 années de mandature de Lydie Librizzi, 3 décembre 2021.

les 4 années d'action sociale et d'accès aux droits au profit des partenaires et des allocataires.

Lydie Librizzi a souhaité, dans le cadre de la fin de son deuxième mandat, tous ses vœux de réussite au Conseil d'administration à venir autour d'une nouvelle Présidente ou Président pour surmonter les difficultés du « nouveau monde ».



Visite d'Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'administration de la Cnaf, au centre social Faubourg de Béthune à Lille sur les points numériques.



Visite d'Agnès Buzyn, Ministre de la Santé et des Solidarités.



Pour un département inclusif, la Caf du Nord s'est associée avec le département, l'Ars Hauts-de-France et l'Éducation Nationale.



Signature de la Convention territoriale globale entre la Ville de Marcq-en-Baroeul et la Caf du Nord.



Distribution des paniers solidaires bio, provenant des agriculteurs du Nord, par la Msa Nord/Pas-de-Calais et la Caf du Nord.

